



Spectacle vivant : lancement du dispositif d'appui aux très petites entreprises

Le ministère de la Culture et de la Communication, les organisations professionnelles membres de la CPNEF-SV et l'Afdas ont mis en place un dispositif d'appui aux entreprises du spectacle vivant de moins de cinq salariés. Lancement le 12 juillet lors du festival d'Avignon.

Ce nouvel accompagnement vise à favoriser la structuration et le développement des entreprises de moins de cinq salariés. Il est ouvert aux entrepreneurs de spectacles et aux prestataires de services techniques, en activité depuis plus de trois ans.

Constat

Le spectacle vivant regroupe environ 18 500 entreprises, constituées majoritairement sous forme associative (81%). Le plus souvent, il s'agit d'entreprises de très petite taille, fragiles sur le plan socio-économique et qui fonctionnent au projet, sans projection à long terme. Face à cette situation, l'Etat et la branche du spectacle vivant ont choisi de proposer aux entreprises de moins de cinq salariés un accompagnement spécifique : le dispositif d'appui aux très petites entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV), qui sera opérationnel en septembre. Objectifs : apporter expertise, préconisations et outillages.

Fiabiliser outils et méthodes

L'une des particularités du dispositif réside dans la prise en compte des trois volets que sont l'organisation-management, les ressources humaines et la gestion économique et financière. Il s'agit de permettre aux entreprises bénéficiaires de renforcer leurs outils et méthodes, d'améliorer la gestion de leur personnel, de consolider leur économie et de partager des expériences avec d'autres entreprises. La pérennisation des emplois et des entreprises seront des enjeux majeurs de l'accompagnement.

Cinq jours répartis sur quatre mois

Concrètement, l'accompagnement sera mené par un consultant. Il durera cinq journées réparties sur une période de quatre mois en moyenne. Chaque entreprise bénéficiera de cinq jours d'accompagnement, dont deux jours en temps collectif. Ces temps inter-entreprises – par groupes de quatre à six entreprises de genres artistiques différents – sont une autre originalité du dispositif. Ils seront l'occasion de partages sur les enjeux et les questionnements, d'échanges de pratiques et d'expériences. À l'issue du processus, le consultant remettra à l'entreprise un diagnostic de sa situation, un plan de développement et un plan d'action en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Un accompagnement gratuit

Le DATPE est financé par le ministère de la culture et de la communication, l'Afdas et la CPNEF-SV. Aucune participation financière ne sera demandée, hormis les frais éventuels de repas et de déplacements.

- Lancement dans le cadre du festival d'Avignon : rendez-vous le vendredi 12 juillet à 15h30 à la Maison professionnelle, collège Viala, 35 rue Guillaume Puy, 84000 Avignon
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Arnaud Nicolini, Afdas, tél. : 01 44 78 36 79, courriel : a.nicolini@afdass.com